

Gilles Ouimet
Député de Fabre

Laval, le 24 août 2015

Monsieur Jacques Chagnon
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
1045, rue des Parlementaires
Bureau 1.30
Québec (Québec) G1A 1A4

Objet : Démission à titre de député de Fabre

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 16 de la *Loi sur l'Assemblée nationale*, je vous informe par la présente que je démissionne de mes fonctions de député de la circonscription de Fabre et de président de la Commission des institutions, à compter d'aujourd'hui.

Tout au long de ma carrière, j'ai accordé une grande importance à la conciliation de mes responsabilités professionnelles et familiales (ce que l'on appelle communément la conciliation travail-famille). Je suis d'ailleurs particulièrement fier d'être un des signataires de la Déclaration de principe sur la conciliation travail-famille du monde de la Justice en mars 2010, à titre de vice-président du Barreau du Québec.

La conciliation travail-famille est un difficile exercice qui consiste à rechercher un équilibre entre notre vie familiale et personnelle d'une part et nos obligations et défis professionnels d'autre part. Les circonstances de l'un et l'autre influencent évidemment le point d'équilibre. Lorsque je me suis porté candidat aux élections générales du 4 septembre 2012, ma situation familiale me permettait de me rendre disponible à temps plein pour servir ma communauté à titre de député. Cette situation prévalait toujours au moment du scrutin du 7 avril 2014.

Depuis, des changements importants sont survenus de telle sorte que l'équilibre que j'ai toujours maintenu entre les exigences de mes responsabilités professionnelles et parentales est désormais rompu. J'en suis donc venu à la conclusion que l'exercice de mes fonctions de député était incompatible avec ma situation personnelle et familiale.

Je tiens à vous informer qu'avant d'en arriver à cette conclusion, j'ai consulté le Commissaire à l'éthique et à la déontologie de l'Assemblée nationale, Me Jacques St-Laurent, et je l'ai informé des détails de ma vie personnelle et familiale. Celui-ci m'a confirmé que dans les circonstances, la décision de démissionner de mon poste de député s'appuie sur un motif légitime et n'est pas contraire aux valeurs de l'Assemblée nationale. Puisque l'échange avec le Commissaire contient des détails de ma vie personnelle, je souhaite en conserver le contenu confidentiel.

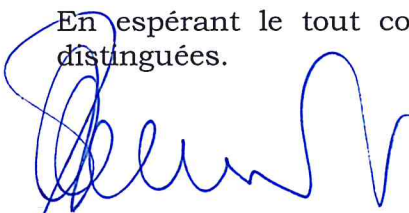
Ceci étant, j'ai l'intention de retourner, dès que possible, à la pratique du droit et au monde de la Justice. Étant un travailleur autonome, je n'ai pour l'instant aucune source de revenus prévisible. Dans ce contexte, je vous informe que j'ai l'intention de percevoir l'allocation de transition prescrite par la réglementation applicable. Toutefois, conformément aux recommandations contenues dans le rapport sur la rémunération des membres de l'Assemblée nationale, je m'engage à rembourser à l'Assemblée nationale toute somme que je percevrais à titre de salaire, pendant la période durant laquelle je percevrai l'allocation de transition.

En terminant, je profite de l'occasion pour exprimer toute ma gratitude à l'égard des électeurs de la circonscription de Fabre. Je leur serai toujours reconnaissant de m'avoir accordé le privilège de les représenter. J'ai toujours eu à cœur de défendre leurs intérêts dans toutes les facettes de mes fonctions de député. Je regrette ne pas être en mesure de remplir mon mandat jusqu'à la fin de la 41^e législature, mais j'espère qu'ils comprendront ma décision et qu'ils seront indulgents à mon égard.

Enfin, Monsieur le Président, je me permets de formuler le souhait que vous donniez suite à la lettre que les députés de Gouin, Labelle, Deux-Montagnes et moi vous avons fait parvenir en mai dernier. Dans cette lettre, nous vous encourageons à entreprendre les démarches et changements réglementaires nécessaires afin d'améliorer le niveau de respect des députés dans le cadre de nos travaux parlementaires. À mon arrivée à l'Assemblée nationale, j'ai été étonné de constater que l'on sanctionne le fait pour tous les professionnels du Québec de poser un acte dérogatoire à l'honneur et à la dignité de leur profession, alors que ce n'est pas le cas pour les députés. Il est pourtant reconnu que cette norme déontologique contribue au maintien du respect et de la crédibilité des professions. La récente suggestion faite par le doyen de l'Assemblée, le député d'Abitibi-Ouest mérite aussi d'être sérieusement considérée.

J'estime que de tels changements contribueraient grandement à rétablir le lien de confiance de la population envers les députés et l'Assemblée nationale en plus d'améliorer la qualité des travaux parlementaires. Je ne participerai plus activement à ces travaux, mais je continuerai à les suivre avec intérêt.

En espérant le tout conforme, recevez, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.



Gilles Ouimet
Député de Fabre

Nous attestons l'authenticité de la lettre et de la signature de Gilles Ouimet.



Signature du député
Député de Boutin



Signature du député
Député de Mégantic